

M. FISHER: En cas de conflit entre le ministère et la Commission du service civil sur cette question, qui le règle? Est-ce le Conseil du Trésor?

M. ARMSTRONG: Oui, c'est le Conseil du Trésor qui approuve en dernier ressort le nombre d'emplois; mais c'est la Commission du service civil qui s'occupe du classement et de l'organisation.

M. FISHER: En ce qui concerne ces gens qui occupent les emplois de moindre importance, comme on dit, l'embauchage se fait-il par l'entremise de la Commission du service civil ou bien se fait-il au gré, mettons, de l'officier commandant la garnison, à mesure que les besoins surgissent.

M. ARMSTRONG: Dans cette classe, il y a deux catégories d'emplois. Il y a les emplois classés sous le régime de la Loi sur le service civil; pour ceux-là, la Commission du service civil s'occupe de l'embauchage selon ses méthodes habituelles. Il y a d'autre part les employés payés au prix régnant et qui restent toujours dans cette catégorie. La Loi sur le service civil ne s'applique pas dans leur cas et leur embauchage se fait par l'entremise du Service national de placement.

M. FISHER: N'arrive-t-il pas qu'un député soit consulté quant à la distribution de ces emplois ou que la liste de ces emplois soit donnée aux députés?

M. PEARKES: Il n'est pas rare que des députés fassent des recommandations au sujet de l'embauchage du personnel tant à l'égard des postes relevant de la Commission du service civil que des emplois rémunérés aux prix régnants.

En ce qui concerne le service public, si la recommandation m'est adressée par un député, je la transmets toujours au président de la Commission du service civil.

Quant aux employés payés aux prix régnants, tout l'embauchage se fait, comme l'a dit M. Armstrong, par l'entremise de la Commission d'assurance-chômage.

Si un député me fait des recommandations quant à ces derniers emplois, je lui dis toujours d'entrer en relations avec le bureau de placement de sa région, parce que nous ne nous occupons pas personnellement d'embauchage.

M. FISHER: Pourriez-vous nous dire quel poids peut avoir la recommandation d'un député dans l'un et l'autre cas?

M. PEARKES: Si j'en juge d'après le temps où je faisais partie de l'opposition et même maintenant, je dirais que la recommandation était sans effet.

M. PEARSON: Je me demande si le ministère nous explique sa ligne de conduite en matière de temps supplémentaire dans le cas des employés civils et nous dire si l'on fait beaucoup de surtemps.

M. ANDERSON: Un poste des prévisions de dépenses nous révèle qu'on affecte au surtemps plus d'un million de dollars en comparaison de la somme globale de 65 millions de dollars.

M. PEARSON: Affecté au surtemps?

M. ANDERSON: C'est exact. Il y a une foule de règles qui régissent le surtemps. Dans le cas des fonctionnaires, comme vous le savez, on leur accorde généralement au lieu d'un supplément de paie, des congés qu'ils peuvent prendre en périodes de ralentissement.

Le PRÉSIDENT: J'ai en main la réponse à la question posée au sujet du personnel du Collège militaire royal. Puis-je vous la lire?